

PRÉSIDENTE

Direction Juridique et  
d'Administration  
Générale

Service du secrétariat  
de l'assemblée et de la  
coordination  
administrative

Bureau du secrétariat  
de l'assemblée

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 30 50

Courriel :  
dja.contact@province  
-sud.nc

affaire suivie par  
Indri SURATNO

N° 21369-2017/1-ISP

ANNÉE 2014  
8<sup>ème</sup> séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL  
de la séance de l'assemblée de la province Sud  
du vendredi 17 octobre 2014**

Le **vendredi 17 octobre 2014 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de monsieur Philippe Michel.

**Présents :**

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

**Absents donnant procuration :**

M. Philippe Blaise donne procuration à Mme Isabelle Champmoreau ;  
M. Frédéric de Greslan donne procuration à M. Nicolas Metzdorf ;  
M. Philippe Gomès donne procuration à M. Philippe Dunoyer ;  
Mme Marie-Françoise Hmeun donne procuration à Mme Sutita Sio-Lagadec ;  
Mme Prisca Holero donne procuration à M. Aloisio Sako ;  
Mme Hélène Iékawé donne procuration à Mme Nina Julié ;  
M. Harold Martin donne procuration à Mme Nicole Andréa-Song ;  
Mme Monique Millet donne procuration à M. Silipeleto Muliakaaka ;  
M. Alesio Saliga donne procuration à M. Yoann Lecourieux ;  
Mme Ithupane Tiéoué donne procuration à M. Louis Mapou ;  
Mme Corine Voisin donne procuration à Mme Monique Jandot.

**Absents :**

M. Sylvain Pabouty et M. Roch Wamytan.

Soit 27 membres présents, 11 membres représentés et 2 membres absents.

**L'exécutif de la province était représenté par :**

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;  
Mme Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;  
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;  
ainsi que M. Dominique Molé, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'Etat était représenté par :**

M. Régis Elbez, commissaire délégué de la République en province Sud.

**L'administration était représentée par :**

Mme Allix, responsable de la maison de la femme (MDLF) ;  
M. Arlie, chargé d'études juridiques (DJA) ;  
M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;  
Mme Catherine Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;  
M. Jean-Pierre Breymand, directeur de l'équipement adjoint (DEPS) ;  
M. Alexandre Brianchon, directeur juridique et d'administration générale adjoint (DJA) ;  
M. Bernard Builles, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;  
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de la culture (DC) ;  
M. Vincent Gislard, secrétaire général adjoint chargé de l'aménagement du territoire (SGA-AT) ;  
Mme Amel Hamdache, chargée de mission auprès du secrétaire général (cellule contrôle de gestion) ;  
M. Philippe Hardouin, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;  
M. Jules Hmaloko, secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale (SGA-EJVS) ;  
M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;  
M. Yves Kocher, directeur de l'environnement (DENV) ;  
M. Franck Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;  
M. Denis Loche, directeur du système d'informations (DSI) ;  
Mme Julie Moekri, agent du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;  
Mme Mireille Münkkel, directrice de l'équipement (DEPS) ;  
M. Christophe Obled, secrétaire général adjoint chargé du développement durable (SGA-DD) ;  
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;  
Mme Ericka Pangrani, directrice de l'éducation adjointe (DES) ;  
Mme Sandrine Papon, chef du service des relations administratives (DJA) ;  
M. Philippe Severian, directeur du développement rural (DDR) ;  
M. Olivier Thupako, directeur du logement (DL) ;  
M. Yohan Toubhans, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;  
Mme Sarah Travers, directrice des ressources humaines (DRH) ;  
M. François Waia, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

\*\*\*

**Projets de texte inscrits à l'ordre du jour**

- **débat d'orientation budgétaire** : projet de délibération relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.

**1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***  
*Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holéro, Mme Héléne Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.*

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

Conformément à l'article 183-2 de la LO, un débat doit avoir lieu en séance d'assemblée sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Le projet de délibération prend acte de la tenue de ce débat par l'assemblée de la province Sud.

## 2. Explications de votes

*M. Sako a indiqué que compte tenu de la situation budgétaire de la collectivité, conjuguée à la conjoncture économique actuelle, la province Sud subit la diminution des dotations de la Nouvelle-Calédonie. Il indique toutefois qu'il lui semble que ces dernières années, aucune politique publique n'a réellement été mise en place pour éviter le risque d'un retour de cette conjoncture. De fait, la collectivité est obligée d'agir de façon urgente. Le groupe Front Indépendantiste et progressiste s'inscrit dans une direction de développement et il souhaiterait que l'orientation budgétaire soit orientée par une politique de développement plus équilibrée entre zone urbaine et zone rurale. M. Sako a convenu qu'une affectation de la taxe des jeux à la province Sud peut constituer une solution pour trouver de nouvelles ressources, mais il demande que des réformes fiscales et sociales plus pérennes soient actées pour relancer l'économie au travers des aides aux entreprises, et pour tendre vers une répartition plus équitable des richesses.*

*M. Dunoyer a confirmé que compte tenu de la conjoncture économique défavorable, certainement liée à l'incertitude institutionnelle du territoire, la situation budgétaire de la province Sud s'est aggravée ces 2 dernières années. La baisse des dotations de la Nouvelle-Calédonie, annoncée à près de 6 milliards de francs CFP risque d'envenimer la situation. Ces éléments relancent ainsi le débat sur la clé de répartition de l'assiette fiscale, et sur le fait qu'elle soit aujourd'hui défavorable à la collectivité, du fait du changement de la situation démographique. Des économies ont été effectuées, mais les dépenses deviennent aujourd'hui incompressibles. Pour toutes ces raisons, la solution de l'affectation de la taxe des jeux aux recettes de la province Sud devient une nécessité, et c'est dans cette optique que M. Dunoyer a indiqué la nécessité d'en débattre au Congrès.*

## 3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

\*\*\*

- **rapport n° 1823-2014/APS** : Projet de délibération portant modification de la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.

### 1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

**Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :**  
*Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holéro, Mme Héléne Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, , M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.*

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

A plusieurs reprises par le passé, la province a envisagé de se doter, à l'instar de la majorité des collectivités de métropole et des DOM dotées d'un effectif conséquent, d'une « inspection générale ».

La province a pris une décision allant en ce sens en créant, par délibération du 22 juillet 2010, une « inspection générale des politiques publiques de la province Sud » (IGPP), placée sous l'autorité directe du président de l'assemblée. Toutefois, comme son nom l'indique, sa mission se limitait à l'évaluation des politiques publiques, et ne comprenait pas les missions de « contrôle » habituellement dévolues aux services d'inspection générale.

Cette organisation a été abandonnée par délibération du n°21-2012/APS du 31 juillet 2012 « portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud » : la fonction d'inspecteur général des politiques publiques a été supprimée et les missions d'évaluation des politiques publiques de l'IGPP ont été confiées à une « cellule de contrôle de gestion » (C2G) placée sous l'autorité du secrétaire général.

Puis, suite à plusieurs affaires ayant reçu des suites pénales, la province a souhaité se doter, par délibération n°40-2013/APS du 5 décembre 2013, d'une « cellule de la transparence de l'action publique » (CTAP). Cette cellule n'a en fait jamais été mise en œuvre, du fait de l'échec des tentatives menées pour recruter son responsable. Nous constatons aussi que les missions confiées à cette cellule étaient très générales, et ne comprenaient aucunement des missions de contrôle de l'action des services.

Nous proposons aujourd'hui de modifier cette organisation, afin de la rendre plus efficace et cohérente.

Nous souhaitons à cette fin créer, au sein du secrétariat général, une véritable inspection générale, habilitée à procéder au sein des directions, périodiquement ou suite à des constats ponctuels de dérives, à des contrôles de l'activité des services, lesquels déboucheront principalement sur des conseils aux directions, et n'auront de nature coercitive que lorsque les circonstances l'exigeront.

Parallèlement, nous souhaitons augmenter l'autonomie dont disposent les directions dans leur gestion interne, afin d'alléger les circuits et renforcer la motivation des agents. En ce sens, la création de l'inspection générale vise à traduire le principe selon lequel « la confiance n'exclut pas le contrôle ».

L'élément clef de cette réorganisation consistera à confier la fonction d'« inspecteur général de la province Sud » à un cadre supérieur expérimenté, capable de conduire des contrôles avec autorité, efficacité et pédagogie. C'est pourquoi nous souhaitons que cette fonction soit confiée à un cadre ayant rang de secrétaire général adjoint.

L'ensemble du projet de délibération ci-joint a pour objet de modifier la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud :

- l'article 1er retire le C2G et la CTAP de la liste des directions et services du « pôle fonctionnel », qui ne relèvent pas d'un secrétaire général adjoint mais directement du secrétaire général ;

- l'article 2 corrige une erreur de formulation à l'article 6 de la délibération du 31 juillet 2012, selon lequel la délégation à la jeunesse et la mission à la condition féminine seraient des « directions » ;

- l'article 3 a pour objet de réécrire l'article 8 de la délibération du 31 juillet 2012, afin de définir les missions de l'inspection générale de la province Sud et de la C2G ;

- l'article 4 supprime l'article 9 de la délibération du 31 juillet 2012, qui décrivait les missions de la CTAP et qui de fait sont reprises dans l'article 8 ;

- l'article 5 édicte que la réorganisation ainsi définie entrera en vigueur lorsque sera

nommé l'inspecteur général de la province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## 2. Explications de votes

*Mme Sutita Sio-Lagadec a indiqué que la création d'une inspection générale (IGPS) au sein de la collectivité, menée par un cadre supérieur expérimenté, renforcera l'action de la cellule de gestion (C2G) déjà existante, cette dernière ayant pour mission de contrôler les organisations et organismes qui bénéficient d'une aide de la province Sud. Aussi, cette nouvelle structure permettra de répondre à de nouveaux objectifs : renforcer l'évaluation des politiques provinciales, rendre les décisions plus efficaces, vérifier que le service rendu aux populations soit en adéquation avec les mesures mises en œuvre, rationaliser l'utilisation des données publiques et enfin contrôler le respect des procédures réglementaires, et notamment pour celles inhérentes aux marchés publics. Enfin, cette nouvelle organisation permettra de garantir une véritable transparence de l'action publique. Aussi, pour ces raisons, elle a indiqué que le groupe Calédonie ensemble votera en faveur de ce projet de texte.*

*M. Sako a indiqué que le Front Indépendantiste et Progressiste votera pour le projet de texte. Il a toutefois tenu à attirer l'attention de l'ensemble des conseillers sur le fait qu'il n'était pas souhaitable que cette nouvelle organisation devienne l'instrument d'un contrôle excessif des agents provinciaux, visant uniquement à appliquer des sanctions trop drastiques.*

## 3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes).

\*\*\*

- **modification de représentation d'un groupe d'élus en commission** : projet de délibération portant modification de la délibération n° 7-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud.

## 1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***  
*Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holéro, Mme Héléne Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, , M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.*

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

Le groupe Front pour l'unité demande que Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki remplace Mme Pascale Doniguan en commission de l'enseignement.

## 2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

## 3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représenté (soit 38 votes pour).

\*\*\*

Un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, au mois d'octobre, a été communiqué aux élus, conformément à l'article 177-1 de la loi organique.

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 11 h 40.

\*\*\*

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (juribase web).